



MUNICIPALITÉ DE BÉGIN
AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par les projets de règlement numéro 23-384 et 23-385 modifiant respectivement le règlement de plan d'urbanisme numéro 15-287 et le règlement de zonage numéro 15-288 relativement au changement de l'affectation "Résidentielle basse densité" par l'affectation "Résidentielle moyenne densité" dans un secteur situé à l'entrée du village sur une partie de la rue Parent Sud et de la rue Tremblay et à la modification en conséquence, des usages autorisés à la grille dans la zone 121 R concernée.

AVIS PUBLIC est donnée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 juillet 2023, le conseil a adopté par résolution les projets suivants :
 - Le projet de règlement numéro 23-384 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 15-287 relativement au changement de l'affectation "Résidentielle basse densité" par l'affectation "Résidentielle moyenne densité", dans un secteur situé à l'entrée du village sur une partie de la rue Parent Sud et de la rue Tremblay.
 - Le projet de règlement de concordance numéro 23-385 modifiant le règlement de zonage numéro 15-288 en concordance avec le projet de règlement no 23-384 modifiant le plan d'urbanisme relativement au changement de l'affectation "Résidentielle basse densité" par l'affectation "Résidentielle moyenne densité" pour la zone 121 R laquelle deviendra la zone 121 Rm.
2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-1), ces projets de règlement sont soumis à la population pour consultation.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 août 2023 à 19h30 à la salle du conseil sise au 126, rue Brassard à Bégin. Au cours de cette assemblée publique, le Maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Maire, expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Les dispositions relatives au règlement numéro 23-384 modifiant le règlement de plan d'urbanisme sont susceptibles d'approbation référendaire et visent à changer l'affectation résidentielle sur une partie de la rue Parent Sud et de la rue Tremblay, de manière à passer d'une base densité à une moyenne densité. Cette modification permet d'autoriser les résidences de trois et quatre logements dans ce secteur au sud du périmètre urbain.
5. Les dispositions relatives au règlement numéro 23-385 modifiant le règlement de zonage numéro 15-288 sont les suivantes et elles sont susceptibles d'approbation référendaire :
 - l'article 1 modifie le plan de zonage secteur urbain de manière à remplacer l'affectation "Résidentielle basse densité" (R) de la zone numéro 121 R, par une affectation "Résidentielle moyenne densité"(Rm) qui deviendra la zone 121 Rm;
 - l'article 2 modifie la grille des spécifications de manière à changer l'appellation de la zone 121 R par l'appellation 121 Rm et à permettre la résidence trifamiliale isolée et multifamiliale de 4 logements isolée ainsi que la résidence bifamiliale jumelée dans cette zone. Les normes relatives aux bâtiments et au lotissement sont apparentées à celles pour la résidence bifamiliale.
6. Les projets de règlement 23-384 et 23-385 concernent spécifiquement la zone 121 R ainsi que les zones qui lui sont mitoyennes, soit : 43 Fco, 119 R, 120 M, 122 R et 123 Diff sur le territoire de Bégin. La zone numéro 121 R est située au sud du périmètre urbain, sur une partie de la rue Parent Sud ainsi que sur une partie de la rue Tremblay. La zone concernée ainsi que les zones mitoyennes sont illustrées ci-après, à l'annexe 1.
7. Les projets de règlement ainsi que les plans de zonage peuvent également être consultés sur le site web de la municipalité à l'adresse www.begin.ca ou encore, au bureau de l'Hôtel de Ville de la municipalité sis au 126, rue Brassard, entre le 19 juillet et 8 août 2023 inclusivement et ce, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16h.

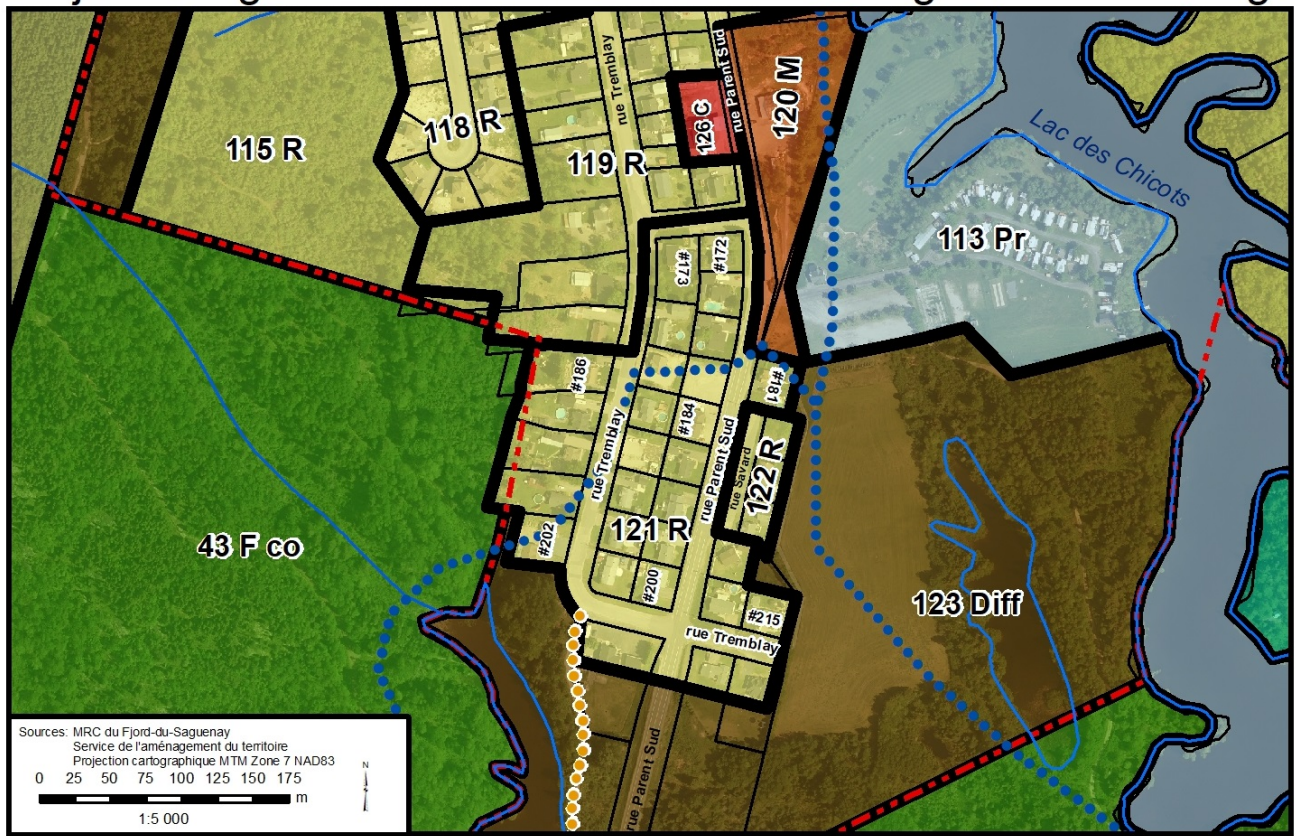
8. Pour toute question, il est possible de communiquer par téléphone au bureau de l'Hôtel de Ville, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h au numéro suivant : 418-672-4270 poste 2501 ou par courriel à l'adresse suivante : info@begin.ca

Donné le 19 juillet 2023



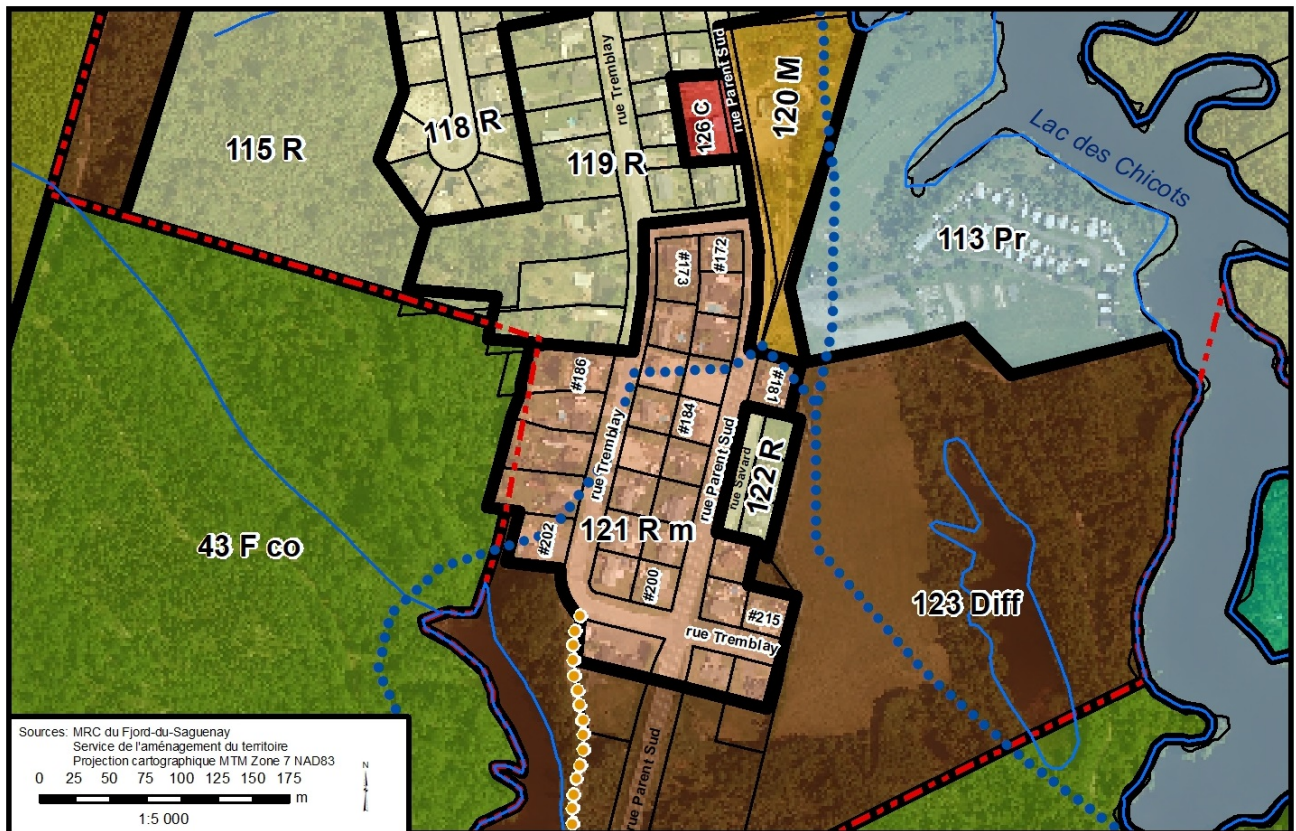
Mireille Bergeron, Greffière-trésorière et directrice générale

ANNEXE 1 - ILLUSTRATIONS DE LA ZONE 121 R CONCERNÉE PAR LE PROJET 23-385 AINSI QUE DES ZONES LIMITOPHES



Plan 1a: Avant modification du plan de zonage - secteur urbain

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Vocation dominante de la zone | | Affectation dominante | Périmètre d'urbanisation |
| R | Résidentielle faible densité | Résidentielle faible densité | Périmètre d'urbanisation |
| C | Commerciale | Commerciale | Véhicules hors-route |
| M | Mixte | Mixte | Sentier de motoneige |
| Diff | Zone différée | Zone différée (Réserve) | Sentier de quad 4 saisons |
| Pr | Communautaire récréative | Publique à caractère récréative | |
| F co | Forestière de conservation | Forestière de conservation | |



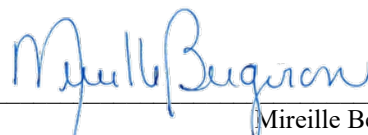
Plan 1b: Après modification du plan de zonage - secteur urbain

| | | | |
|--------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Vocation dominante de la zone | | Affectation dominante | Périmètre d'urbanisation |
| R | Résidentielle faible densité | Résidentielle faible densité | Périmètre d'urbanisation |
| R m | Résidentielle moyenne densité | Résidentielle moyenne densité | Véhicules hors-route |
| C | Commerciale | Commerciale | Sentier de motoneige |
| M | Mixte | Mixte | Sentier de quad 4 saisons |
| Diff | Zone différée | Zone différée (Réserve) | |
| Pr | Communautaire récréative | Publique à caractère récréative | |
| F co | Forestière de conservation | Forestière de conservation | |

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, greffière-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 19^e jour du mois de juillet 2023, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de juillet deux mille vingt-trois.



Mireille Bergeron
Directrice générale et greffière-trésorière